COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, MME ALLARD Cécile, M. HAMONIC Daniel, M. LAFOIS Jean-Claude, MME GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME BOISSON Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie

Absents excusés et représentés : MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel, M. MENAGER Julien donne pouvoir à MME GOTEFROY Virginie

Madame BOISSON Cécile est nommée secrétaire

Point 1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 août 2021 (procès-verbal en pièce jointe)

Aucune remarque n'est apportée

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité des voix le procès-verbal du conseil municipal du 30 août 2021.

Point 2 : Recrutement de 3 agents en contrats PEC (Parcours Emploi Compétence)

Le contrat Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel.
La prescription des P.E.C. est centrée sur les publics éloignés du marché du travail, l'entrée dans un PEC se fait sur la base du diagnostic du prescripteur.

L'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat est attribuée à l'employeur qui, en contrepartie, doit obligatoirement mettre en place des actions d'accompagnement et de formation.
L'employeur doit également désigner un tuteur parmi les salariés qualifiés et volontaires pour assumer cette fonction.

Le P.E.C. fait l'objet d'un accompagnement en quatre phases :

- Diagnostic du prescripteur
- Entretien tripartite réunissant le prescripteur, l'employeur et le futur salarié au moment de la signature de la demande d'aide qui doit permettre la formalisation des engagements
- Suivi pendant la durée du contrat
- Entretien de sortie de 1 à 3 mois avant la fin du contrat

Le P.E.C. prend la forme d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 12 mois à raison de 20 heures minimum par semaine.
Le renouvellement du contrat n'est ni prioritaire ni automatique, il est conditionné à l'évaluation, par le prescripteur, de son utilité pour le bénéficiaire et autorisé uniquement si les engagements antérieurs de l'employeur ont été respectés.

La commune de Mayet peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un P.E.C. pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'Adjoint Technique à raison de :

- Deux contrats à 30 heures par semaine (20 heures minimum).
- Un contrat à 20 heures par semaine

Ces 3 contrats à durée déterminée seront conclus pour une période d'un an à compter du 01/09/2021.

L'Etat prendra en charge 80 % de la rémunération (base S.M.I.C.).

Le Maire proposera au conseil municipal d'approuver le recrutement de trois P.E.C. pour les fonctions d'Adjoint Technique à temps non complet pour une durée de 1 an et d'inscrire au budget les crédits correspondants

Monsieur OUVRARD présente les profils de postes et le planning :

- Poste n°1 (30 h / semaine)
  - Ménage gymnase : 2 h 30 / semaine
  - Accompagnement des enfants au car de Sarcé : 2 h / semaine
  - Ménage à la salle des fêtes : 3 h / semaine
  - Accompagnement des enfants sur le temps méridien : 8 h / semaine
  - Ménage au complexe sportif du pré vert : 4 h / semaine
  - Ménage à l'école Jules Ferry : 9 h / semaine

Le temps de travail est annualisé, ce qui peut faire que les amplitudes horaires augmentent ou diminuent en fonction des périodes (scolaire, petites vacances et grandes vacances)

- Poste n°2 (30 h / semaine)
  - Ménage gymnase : 2 h 30 / semaine
  - Ménage aux services techniques : 2 h 30 / semaine
  - Accompagnement des enfants sur le temps méridien : 9 h / semaine
  - Ménage au complexe sportif du pré vert : 4 h / semaine
  - Ménage à l'école Jules Ferry : 3 h / semaine
  - Animatrice accueil périscolaire : 5 h / semaine
  - Marché dominical : 2 h / semaine

Le temps de travail est annualisé, ce qui peut faire que les amplitudes horaires augmentent ou diminuent en fonction des périodes (scolaire, petites vacances et grandes vacances)

- Poste n°3 (20 h / semaine)
  - Ménage gymnase : 3 h / semaine
  - Accompagnement des enfants sur le temps méridien : 9 h / semaine
  - Ménage au restaurant scolaire : 2 h / semaine
  - Ménage au camping (de mai à septembre) : 6 h / semaine
  - Ménage à l'école Jules Ferry : 6 h / semaine

Le temps de travail est annualisé, ce qui peut faire que les amplitudes horaires augmentent ou diminuent en fonction des périodes (scolaire, petites vacances et grandes vacances)

Après avoir délibéré, les membres du conseil, approuvent à l'unanimité des voix la création de 3 postes en contrats PEC (Parcours Emploi Compétence) à partir du 1er septembre 2021.

Monsieur OUVRARD présente le poste de Ghislaine COME et le rôle qu'elle aura sur les 4 mois à venir précédant sa retraite. Elle accompagnera le directeur des services pour réorganiser le service « agents d'entretien » avec la mise en place de protocoles de ménages, de plannings, d'organisation de l'approvisionnement des stocks notamment. Madame COME aura aussi pour mission, en collaboration avec monsieur USSEL, de vérifier et améliorer les lieux de stockage sur les sites communaux (gymnase, salle des fêtes, écoles, métronome, mairie, centre culturel…)

Monsieur OUVRARD présente également la réorganisation des services administratifs qui est effective depuis le 1er septembre 2021. L'objectif est de gagner en efficacité et de mettre des agents en poste à responsabilité.

L'ensemble des agents travaillant parfois seul, notamment les agents des services techniques, sont /seront tous équipés d'un téléphone portable. L'adhésion à la plateforme RESAH permet d'avoir des tarifs attractifs à hauteur de 2,25 € HT / mois. Cette organisation permet de ne plus avoir d'agents avec des téléphones personnelles comme moyen de communication.

Monsieur HAMONIC demande si les panneaux d'affichage réglementaires sont à jour et suffisants au gymnase. Monsieur OUVRARD répond que cela fait partie du travail en cours sur les Etablissements Recevant du Public (ERP).

Point 3 : Renégociation des prêts SFIL (Documents en pièce jointes)

Monsieur OUVRARD rappelle que pour refinancer les contrats de prêt N° MON 508331EUR001 appelé Mobilys et n° MPH271108EUR001 appelé Corialys, il était opportun de recourir à un emprunt de 1 413 035,10 € maximum d'une part et d'autre part à un emprunt d'un montant global de 2 466 945,41 € maximum auprès de la SFIL.

Pour faire suite à une demande exprès du service juridique de la SFIL, monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'attester que l'offre accompagnée des conditions générales version CG-CAFFIL-2020-13 a bien été présentée au Conseil Municipal du 30 août 2021.

Monsieur OUVRARD propose au conseil municipal de délibérer sur le fait que l'offre de prêt a bien été présenté au conseil municipal du 30 août 2021 et votée comme le montre la délibération DE n°21_06_CM3008.

Monsieur BRAULT indique que le prêt sera finalisé le mardi 5 octobre mais il est important de valider la phrase que le service juridique de la SFIL veut voir apparaitre sur la délibération, à savoir que l'offre présentée au conseil municipal du 30 août a bien été accompagnée des conditions générales version CG-CAFFIL-2020-13

Monsieur HAMONIC et monsieur DELOBEL demandent si le taux de l'emprunt sera négocié le 5 octobre.
Monsieur BRAULT répond que le taux sera connu lors du rdv du mardi 5 octobre mais qu'il ne sera pas possible de le négocier car il s'agit d'un taux fixé par la banque au jour le jour.

Monsieur HAMONIC demande si on peut renégocier les IRA (Indemnités de Remboursement Anticipé). La réponse apportée par monsieur BRAULT est Non. Le calcul des IRA est prévu dans le prêt initial.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, attestent à l'unanimité des voix, que l'offre accompagnée des conditions générales version CG-CAFFIL-2020-13 a bien été présentée au Conseil Municipal du 30 août 2021.

Point 4 : Décisions budgétaires modificatives

Pour faire suite à un mail de la Société SOFAXIS en date du 27 août 2021, il est demandé la régularisation d'un trop perçu pour le dossier longue maladie d'un agent en 2011. Le montant du trop-perçu s'élève à 20 188.04 euros.

A la demande de la trésorerie, il est nécessaire d'apporter une correction à l'écriture du budget prévisionnel 2021 « investissement commune ». Le compte 2031 (chapitre 020) doit être supprimé pour être recréer au chapitre 041. Les mêmes crédits sont à reporter.

Lors de la préparation du Budget Prévisionnel en 2021 sur le Budget « Assainissement », il a été provisionné 68 826,38 € au compte 6811 (dépense de fonctionnement) , ce qui apparait insuffisant pour couvrir le montant des amortissements. Il manque 7 €.

Monsieur OUVRARD propose au conseil municipal de délibérer les modifications budgétaires suivantes :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il convient d'ajuster les écritures comptables du Budget Primitif 2021, afin de pouvoir procéder au mandatement. Il apparait donc nécessaire de passer les décisions modificatives comme suit :

BUDGET « COMMUNE »

Section de Fonctionnement ***Section de Fonctionnement***

DEPENSES			RECETTES		
Compte 022 Compte 673		-20 189,00 € +20 189,00 €			
	TOTAL	0,00 €		TOTAL	0,00 €

Section d'Investissement ***Section d'Investissement***

DEPENSES			RECETTES		
Compte 21318 (041) Compte 2152 (041) Compte 21318 (21) Compte 2152 (21)		+12 323,07 € +62 112,85 € -12 323,07 € -62 112,85 €	Compte 2031 (041) Compte 2031 (20)		+74 435,92 € -74 435,92 €
	TOTAL	0,00 €		TOTAL	0,00 €

BUDGET « ASSAINISSEMENT »

Section de Fonctionnement ***Section de Fonctionnement***

DEPENSES			RECETTES		
Compte 6811 (042) Compte 6817		+7,00 € -7,00 €			
	TOTAL	0,00 €		TOTAL	0,00 €

Section d'Investissement ***Section d'Investissement***

DEPENSES			RECETTES		
			Compte 2813 (040) Compte 131		+7,00 € -7,00 €
	TOTAL	0,00 €		TOTAL	0,00 €

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, valident à l'unanimité des voix, les décisions budgétaires modificatives présentées.

Point 5 : Remboursement de l'emprunt de 500 000 €

Le remboursement de l'emprunt à court terme de 500 000 € réalisé en 2019 pour la réfection de la mairie arrive à échéance le 15 octobre 2021. Cependant, il ne peut être remboursé intégralement en raison de la fragilité de la trésorerie de la commune.
Seule la somme de 100 000 € pourrait être remboursée à échéance. En conséquence il est proposé d'accepter la proposition du Crédit Agricole de transformer le reliquat en emprunt sur 20 ans.

Monsieur OUVRARD proposera au conseil municipal de délibérer sur la demande à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt de 400 000 €uros, destiné à financer les dépenses en matière de rénovation du bâtiment de la Mairie et ce aux conditions suivantes :

Montant	**:**	**400 000 €**
Taux fixe	**:**	**0.89 %**
Durée	**:**	**20 ans**
Amortissement	**:**	**Échéances constantes**
Périodicité	**:**	**trimestrielle**
Frais de dossier	**:**	**1 000 €**

- **prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;**

- **prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.**

Monsieur OUVRARD proposera au conseil municipal de lui conférer, autant que de besoin, toutes délégations utiles, en qualité de maire de la commune, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Monsieur BRAULT présente l'objectif de rembourser le montant de 100 000 € :
- garder de la trésorerie pour assurer les dépenses du début de l'année 2022 où les rentrées d'argent ne sont pas assez importantes pour les dépenses de fonctionnement courantes
- rembourser la ligne de trésorerie de 200 000 € au 1er trimestre 2022

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, valident à la majorité absolue des suffrages exprimés (19 POUR, 4 Abstentions), la demande à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt de 400 000 €uros, destiné à financer les dépenses en matière de rénovation du bâtiment de la Mairie et ce aux conditions suivantes :

Montant	:	400 000 €
Taux fixe	:	0.89 %
Durée	:	20 ans
Amortissement	:	Échéances constantes
Périodicité	:	trimestrielle
Frais de dossier	:	1 000 €

- prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

- prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à la majorité absolue des suffrages exprimés (19 POUR, 4 Abstentions), de conférer à monsieur OUVRARD, autant que de besoin, toutes délégations utiles, en qualité de maire de la commune, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Point 6 : Renouvellement du contrat informatique Mairie : logiciels prestations de services (Document en pièce jointe)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil pour approbation les conditions de renouvellement pour 3 ans, à compter du 01/10/2021, du « contrat de services Bles BL connect » avec la société Segilog qui se décompose comme suit :

- Pack Berger Levrault échanges Sécurisés abonnement 3 ans pour 261.33 € HT ;

- Bles contrôle de légalité Actes pour 174.96 € HT ;

- BL connect e.gf évolution BUS BL pour Chorus Portail Pro pour 225 € HT ;

- Bl Connect données sociales e.magnus RH pour 61.64 €

  Soit un total HT annuel de 722.93 €.

Monsieur OUVRARD proposera au conseil municipal de délibérer sur le renouvellement du contrat de services BLES BL connect.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des voix de renouveler le contrat de services BLES BL connect à partir du 01/10/2021 pour une durée de 3 ans.

Point 7 : Affaires et informations diverses

Intervention monsieur OUVRARD

Monsieur Ouvrard informe le conseil de l'absence de démarches auprès de la Région pour subventionner les travaux de la Mairie. Le dossier de demande de fonds LEADER qui transite administrativement par la Région a bien été fait, il est en cours d'étude. Mais bien qu'une somme apparaisse dans un plan de financement fourni aux services du département, aucune demande n'a été faite à la Région qui nous a informé qu'une demande autour de 50 000 €, au regard des montants globaux de travaux de la Mairie, était tout à fait envisageable.

Monsieur le Maire fait part de l'installation d'une psychopraticienne dans la maison médicale deux jours par semaine. La communauté de communes a ouvert la possibilité d'un cabinet partagé.

Monsieur Ouvrard informe le conseil de la tenue le 30 septembre d'une réunion regroupant les CCAS et les associations caritatives du territoire.

Monsieur le Maire fait le point sur la réflexion au sujet de l'implantation du poteau TDF pour l'entreprise Free et présente les réponses de la société TDF aux questions posées :

- Dans quelle rayon maxi doit se trouver l'implantation de l'antenne 5G par rapport à la proposition actuelle ? Ou à quelle distance de la voie ferrée ?

Réponse de monsieur BLANCHAIS : Comme évoqué lors de la réunion du conseil municipal, l'idéal serait de rester dans un rayon de 300 m du projet initial, en essayant de s'approcher de la voie ferrée. Dès que nous aurons validé ensemble 2 solutions possible, je proposerai ces alternatives à l'opérateur afin qu'il valide d'un point de vue théorique radio (objectif de couverture).
Si le candidat est validé, nous procéderons à une visite technique sur zone.

- Une antenne en forme d'arbre est-elle envisageable ?

Réponse de monsieur BLANCHAIS : Un pylône type arbre n'est pas envisageable pour plusieurs raisons, d'une part, le coût de ce type d'infrastructure, d'autre part, le vieillissement de la peinture et des fausses branches qui se dégraderont rapidement, et enfin, pour la complexité de la mutualisation de l'infrastructure. Comme indiqué auprès de votre conseil, une infrastructure de type pylône treillis permet de mutualiser aisément.

- Si proposition d'un nouveau lieu d'implantation, quid de l'alimentation électrique de l'antenne 5G : qui effectue les travaux ? qui les prend en charge ? qui analyse la faisabilité ?

Réponse de monsieur BLANCHAIS : En ce qui concerne le raccordement en énergie du site, la totalité des coûts seront pris en charge par TDF.
Dès validation du nouveau candidat par l'ensemble des acteurs, Opérateurs, Commune et TDF, nous lancerons les études auprès d'Enedis ou du syndicat d'électrification local dans l'optique de connaître la faisabilité technique, et les coûts prévisionnels.
Néanmoins, nous souhaitons pouvoir nous raccorder au réseau d'énergie sans dépasser une distance d'environ 250 m.

- Quelles sont les conditions d'accessibilité à l'antenne (pour maintenance, installation de nouvel opérateur, etc…) en termes de taille de chemin ?

Réponse de monsieur BLANCHAIS : Pour la phase travaux, nous avons besoin d'un accès de minimum 3 mètres de large, notamment pour le passage de la grue. Pour la maintenance du site, et implantation d'un nouvel opérateur, les opérations sont généralement réalisés par des véhicules légers, et un chemin carrossable suffit. Lors de la visite technique, nos équipes travaux analysent le chemin d'accès et prévoient un aménagement du chemin si nécessaire.

- Quel est le niveau de bruit émis par l'antenne ?

Réponse de monsieur BLANCHAIS : Les pylônes qui accueillent des opérateurs de téléphonie mobile ne génèrent pas de désagrément concernant le bruit. Des ventilateurs dans les baies techniques peuvent éventuellement créer une nuisance mais uniquement à proximité direct de la zone technique.

- La mairie pourrait proposer le terrain au bout de la saulaie de la station d'épuration.

Réponse de monsieur BLANCHAIS : Je vous remercie de votre proposition mais le terrain est loin de la zone initiale comme indiqué précédemment. De plus, comme évoqué, TDF souhaite devenir propriétaire de la zone technique afin d'avoir une pérennité sur l'infrastructure et éviter des déplacements. En complément, vous trouverez ci-dessous une proposition d'implantation sur le terrain en face de l'entreprise Adine, 7 Allée du Pré Vert. Est-ce que cette proposition serait acceptable pour la Commune ?



Intervention madame JARROSSAY

- RASSEMBLEMENT DES ASSOCIATIONS DU 05 sept.-21

24 associations étaient présentes à cette matinée de rassemblement où nous avons pu présenter à la population la diversité des activités sportives et non sportives existant sur notre commune.
Les associations ont maintenant repris leurs activités et nous nous retrouverons pour faire un bilan lors d'une réunion prévue le 07 octobre à la Salle des Fêtes. Nous profiterons de cette réunion pour présenter la convention de mise à disposition des locaux communaux.
Nous espérons réunir le plus grand nombre d'associations, pas seulement celles qui ont participé au rassemblement mais également toutes celles qui n'ont pu être présentes et concernées par cette convention.

- RENTRÉE SCOLAIRE

Les effectifs :

- ECOLE SAINT EXUPÉRY (67 élèves) :
  - TPS/PS = 15 élèves
  - PS =16 élèves

- MS/GS = 18 élèves
- MS/ GS = 18 élèves

- ECOLE JULES FERRY (137 élèves) :
  - CP/CE1 = 24 élèves
  - CP/CE2 = 26 élèves
  - CE1/CE2 = 26 élèves
  - CM1/CM2 = 25 élèves
  - CM1/CM2 = 24 élèves
  - ULIS = 12 élèves

- ECOLE NOTRE DAME DE BONNEVAL (82 élèves) :
  - PS = 6 élèves
  - MS = 5 élèves
  - GS = 17 élèves
  - CP = 19 élèves
  - CE1 = 9 élèves
  - CE2 = 12 élèves
  - CM1 = 14 élèves
  - CM2 = 8 élèves

Monsieur le maire explique la nouvelle organisation pour l'accueil des classes de l'école Notre Dame de Bonneval au restaurant scolaire :
- 2 agents font l'aller-retour entre Jules Ferry / Notre Dame de Bonneval
- Très positif sur le fait que les enfants peuvent sortir une fois avoir mangé

Pour information, les élections des représentants des parents d'élèves se dérouleront le vendredi 8 octobre. Cette année elles se feront entièrement par correspondance à l'école Saint Exupéry et Jules Ferry

- COLLÈGE SUZANNE BOUTELOUP (261 élèves) :
  - 6ème = 58 élèves (3 classes)
  - 5ème = 67 élèves (3 classes)
  - 4ème = 75 élèves (3 classes)
  - 3ème = 61 élèves (3 classes)

➢ JOURNÉES DU PATRIMOINE

Nous remercions Mme GUIBERT d'avoir ouvert ses portes pour la visite guidée du donjon du Fort des Salles et de l'exposition du céramiste Philippe MENARD.
Nous remercions également Mme PIETRIN présidente de l'association du patrimoine de Mayet pour la visite guidée de l'église et la découverte ou redécouverte des vitraux FIALEIX.

Intervention monsieur LAFOIS

Monsieur LAFOIS rappelle que toute demande doit se faire par mail ou par courrier, garantissant ainsi une réponse écrite en retour.
Monsieur LAFOIS fait le point sur la peinture routière, sur les travaux voirie et sur les travaux des sanitaires à l'école Jules Ferry qui sont terminés.

Question monsieur ASSE : Quelle est la politique d'entretien des espaces verts sur les HLM de la commune ? Monsieur LAFOIS répond que c'est à la commune que revient la charge de l'entretien.

Madame BOISSON demande à monsieur LAFOIS pourquoi la peinture du passage piéton à côté du restaurant scolaire est faite le matin d'un jour d'école. Monsieur LAFOIS reconnait une mauvaise planification sur ce point.

Monsieur HUBERT relève encore des problèmes d'éclairage public au lieux suivants : les marronniers, les saules, l'Aubépin et le carrefour de la Paix. Monsieur OUVRARD a sollicité la société Bouygues pour refaire un point sur la situation de l'éclairage public.

Madame BOISSON fait état d'un problème d'éclairage public au niveau du gymnase. Monsieur CHANTOISEAU lui répond qu'il s'agit d'un problème d'horloge dans les armoires électriques.
Madame GUYET souhaite qu'un bilan global soit fait pour la réunion programmée mi-octobre.

Monsieur LAFOIS fait part du passage de la balayeuse sur la commune et de la satisfaction qu'apporte ce nettoyage. Il informe cependant que le matériel loué à la commune de Luché Pringé est vieillissant et que des pannes arrivent de plus en plus fréquemment.

Monsieur HAMONIC constate des coupures électriques dans la salle du tennis de table au gymnase. Monsieur OUVRARD souhaite qu'un électricien établisse un diagnostic.

Intervention de monsieur BRAULT

Monsieur BRAULT informe le Conseil Municipal de la signature devant notaire de l'acte d'échange de chemin entre la commune et les époux Mésange.
Concernant les dépenses liées à l'éclairage public, il informe que le groupe Bouygues a enfin fait parvenir le calendrier définitif du paiement des travaux liés à la réfection de l'éclairage public.

Monsieur BRAULT met en avant le travail en cours sur la ventilation par service des comptes de la commune. Aujourd'hui, il existe une cinquantaine de services qui sont pour la plupart inutiles, voire incohérents. Il s'agit de rendre efficient la possibilité qu'offre l'informatique de sortir une comptabilité analytique par service fiable. Ce travail devrait aboutir fin 2021 pour le suivi du budget 2022.

Monsieur BRAULT fait lecture devant le Conseil du courrier reçu par le maire, Monsieur OUVRARD, relatif à l'examen de la situation financière de la commune sur 2020. Il en ressort une amélioration sensible des ratios analysés mais qui reste néanmoins fragile. Nos efforts devront donc se poursuivre cette année et les années suivantes.

Le Courrier de la préfecture et l'échéancier Bouygues seront annexés au compte rendu lors de l'envoi aux conseillers municipaux.

Intervention madame BAREAU

- Conseil Municipal des Jeunes

Des permanences se sont tenues les 4, 8, 11 septembre et les dates des 18 et 25 septembre ont été rajoutées. Cela a permis à des élèves de venir s'inscrire sur les listes électorales et à d'autres de déposer les candidatures.
Les cartes électorales ont été distribuées le 13 septembre dans les écoles primaires et le 16 septembre au collège. Pour les élèves mayétais scolarisés en dehors de Mayet, les cartes sont remises lors de l'inscription sur les listes électorales en mairie aux horaires d'ouverture habituelles. Il est rappelé que la date limite d'inscription en mairie est le 4 octobre 18h. Deux élèves sont venus s'inscrire sur les listes électorales.
Il est rappelé que les élèves ont jusqu'au 4 octobre pour déposer leur dossier de candidature en mairie.
Les élections se dérouleront les 21-22-23 octobre en salle du conseil municipal et le dépouillement aura lieu le 23 octobre à partir de 11h.

- Communauté de Communes Sud Sarthe
    - Temps d'échanges sur la participation citoyenne

Le 16 septembre, Pierre Ouvrard et Delphine Bareau ont participé à une matinée d'échanges organisée par le Centre Social. Des professionnels du Centre Social, salariés des mairies, élus municipaux et communautaires ont participé à un temps de travail commun concernant la participation des habitants… « comment permettre au plus grand nombre de se mobiliser pour participer à la vie locale ».

    - Inauguration du Multi-Accueil de Vaas

Le 15 septembre, le Multi-accueil de Vaas « Le Jardin des coccinelles » a été inauguré en présence de nombreux élus, des salariés et des entreprises ayant participé au projet. Il vient compléter l'offre des structures déjà existantes au Lude et à Pontvallain. Cette troisième structure Petite Enfance sur le territoire Sud Sarthe permet d'accueillir des enfants de 2 mois et demi à 4 ans de 7h à 19h, de toutes les communes du territoire Sud Sarthe. La Communauté de Communes Sud Sarthe se doit en effet de proposer des modes de garde en structure collective qui viennent étoffer le réseau d'assistantes maternelles.
Budget total des travaux HT : 694 170,19 €

- Matinées ludiques

Le service Famille organise des matinées ludiques à la médiathèque de Mayet pour les parents et leurs jeunes enfants âgées de 0 à 6 ans les 16 novembre 14 décembre, 18 janvier, 15 mars, 17 mai et 14 juin. La liste des dates et autres sites d'intervention sur la Communauté de Communes Sud Sarthe sont accessibles sur le site internet de la CDC Sud Sarthe.

- Inauguration du bâtiment des Restos du Cœur

La Communauté de communes Sud Sarthe a inauguré le 14 septembre le nouveau centre des Restos du Cœur à Yvré-Le-Pôlin qui accueille des bénéficiaires de tout le territoire.

- CCAS

Le 30 septembre, Pierre Ouvrard et Delphine Bareau participeront à la réunion inter-CCAS organisée par le Centre Social de la Communauté de Communes Sud Sarthe qui permet un échange d'expérience entre les CCAS et définit les besoins sur le territoire.

- Divers

Lors de l'assemblée générale du Souvenir Français à Vaas le 10 septembre, un recueil concernant le conflit Franco-Prussien en Sarthe de 1970-1971 a été remis au collège Suzanne Bouteloup ainsi qu'à la mairie de Mayet. Nous les remercions de ce présent et félicitons les auteurs pour le travail de recherches que cet ouvrage a nécessité. Il sera mis à disposition à la médiathèque de Mayet.

Intervention monsieur PESLERBE

- Economie

Monsieur PESLERBE informe le conseil municipal sur les points suivants :

- Prévision d'Installation d'une pizzéria/kebab/vente de hamburger à la place de l'ancienne charcuterie proche de l'esthéticienne, située Rue Bouttevin Boullay.
- L'ancien bâtiment PAILLE (frigos et terrain) serait vendu à une société de déménagement qui souhaite s'agrandir.
- Une étude d'Installation d'un nouveau restaurant dans les anciens locaux du restaurant GLAUSER est en cours,
- L'ouverture du salon de coiffure et de la boulangerie (dans les locaux de l'ancien 8/8) est prévue en février 2022.
- Des travaux sont en cours dans les anciens bâtiments du cabinet FITECO avec l'intention de créer plusieurs logements locatifs.
- L'ancienne maison de retraite est vendue. Il y a un projet de 13 logements, le dossier est en cours.
- Le bar du centre est repris par un couple de jeunes commerçants.
- L'entreprise DESCHAMBRES carrelage, faïence, dallage, cloison sèche est installée depuis septembre dans une cellule appartenant pour l'instant à la mairie dans la zone du vieux moulin.

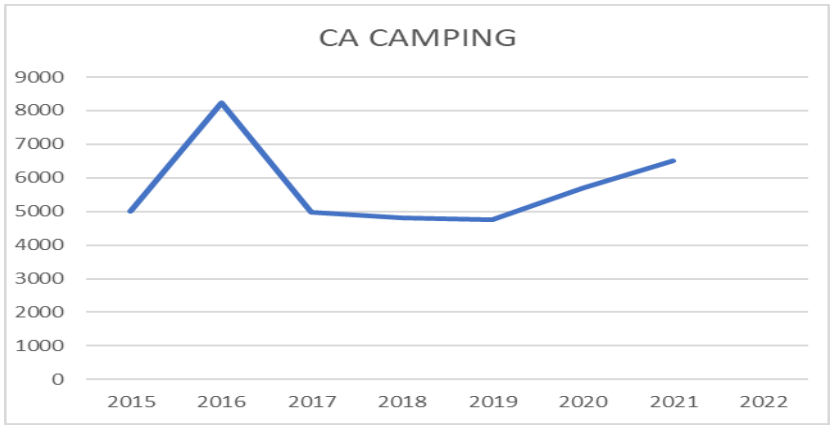
- Commerce

Nous avons effectué avec Bruno REGNIER, Chef de projet petite ville de demain, la visite d'une dizaine de commerçants. L'objectif était de faire un point sur la crise Covid et de les prévenir d'une étude effectuée par un cabinet extérieur sur le commerce de la ville. L'accueil a été très bon et nous les en

remercions. Chacun des commerçants a pu s'exprimer sur différents sujets. Un item est souvent revenu dans le cadre de ces entretiens : La place et les problématiques de parking. Ce sujet d'inquiétude est identifié dans le cadre du dossier petite ville de demain

- Camping

Monsieur PESLERBE remercie Brigitte LANDRIEAU et Daniel HAMONIC pour leur engagement, leur présence et leur disponibilité, dans le cadre de la gestion du camping. Cet engagement a été remarqué dans le cadre de l'Audit réalisé par le cabinet Emotio tourisme. L'audit sera examiné lors de la prochaine réunion du groupe de travail concernant le camping.



CA = Chiffres d'Affaires

Monsieur PESLERBE présente le bilan de satisfaction au conseil municipal. Ce bilan se base sur 61 réponses. Une note moyenne de 8,82 sur 10 a été attribuée au camping par les personnes l'ayant fréquentées au cours de la saison 2021. Le document sera envoyé aux conseillers municipaux lors de l'envoi du compte rendu.

Monsieur HAMONIC fait part de la programmation manquante pour les bornes lumineuses dans le camping ainsi qu'un défaut d'affichage des numéros de téléphones utiles à l'entrée du camping
Madame GUYET demande si le camping de Mayet est référencé sur le site des 24 h du Mans ? Monsieur PESLERBE répond qu'il ne pense pas mais que c'est un effort de communication à travailler pour la saison prochaine.

- Terrains à bâtir

Un écart de bornage a été constaté lors de la dernière vente d'un terrain à bâtir. Il concerne les 5 derniers terrains vendus. Un géomètre est venu constater les écarts le mercredi 22 septembre 2021. Une remise aux normes du bornage est en cours. Il ne reste plus qu'un terrain à bâtir dans le lotissement. Plusieurs maisons sont en cours de construction ou en projet sur la commune (terrains communaux et terrains privés).

- Recensement

Il manque 3 personnes pour le recensement.

Autres interventions

Monsieur HUBERT demande si un bilan de la piscine a été réalisé. Monsieur OUVRARD répond qu'il n'est pas encore établi mais qu'il ne manquera pas de le communiquer.

Monsieur HAMONIC informe le conseil municipal que l'assemblée générale de la Vigilante Natation aura lieu le vendredi 15 octobre à 20 h 00 dans la salle du conseil.

Fin 21 h 55